



Demande de licence webradio 2024

COORDONNÉES DU DEMANDEUR	
Personne de contact	
Fonction	
Téléphone	
GSM	
E-Mail	
Site web	
Adresse d'exploitation	
N° de TVA	
N° d'entreprise	
Raison sociale	

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom de la web radio	
URL	
Fournisseur du streaming	
Actif à partir de	/ /
Nombre de canaux	
# max. de streams simultanés	
Chiffre d'affaires 2023 (TVA excl)	
# de jours de diffusion / année	
# de streams phonogrammes en 2023 (grande webradio)	

DECLARATION	
Nom	
Fonction	
Date	/ /

Signature



COMPTE-RENDU TRIMESTRIEL

L'octroi d'une licence est soumis à la remise périodique (trimestrielle) d'un relevé des auditeurs (en cas d'une grande webradio) ainsi que des playlists. Le relevé des auditeurs peut être obtenu auprès du fournisseur de streaming.

Veuillez nous renvoyer le présent formulaire ainsi qu'un relevé des auditeurs et une playlist à:

SIMIM s.c., à l'attention de Mr. Vince Versteynen, Lenneke Marelaan 8 bte 5, 1932 Zaventem
e-mail: vince.versteynen@simim.be, fax 02/775.82.11

CONDITIONS DE FACTURATION

Les factures seront établies trimestriellement par la SIMIM et devront être acquittées dans les 30 jours suivant la date de la facture.

Le non-paiement d'une facture à sa date d'échéance donnera lieu à l'envoi d'un rappel qui inclura 15 euros de frais forfaitaires. Dans le cas où la facture resterait impayée 8 jours après l'envoi d'un deuxième rappel, la SIMIM aura, en outre, le droit de revendiquer des dommages-intérêts de 15% du montant de la facture avec un minimum de 125 euros. Dans l'hypothèse où la SIMIM devrait engager des frais supplémentaires pour obtenir le paiement de la facture, ceux-ci incomberont également au webcaster.